CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E91872** **VALABLE JUSQU'AU** **07/03/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2002

Raison sociale : GARANCE RENOVATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/03/2025

Capital : 7 700

204 AVENUE VICTOR HUGO
33110 LE BOUSCAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 443 218 425 00017

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7150661

Assurance Responsabilité Travaux :
VHV FR11-RCD26P12316

Assurance Responsabilité Civile :
VHV FR11-RCD26P12316

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 56 04 46 28 **Fax :**

Portable : 06 78 19 49 60

Responsabilité légale :
DOURSAT JEAN DAVID GÉRANT

Site Internet : http://www.garance-renovation.fr

E-mail : v.lego@garance-renovation.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 612 201 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	01/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/02/2026 16:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.